



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
12/11/2021

Date d'affichage
10/11/2021

Objet de la délibération
Remplacement du Délégué Sécurité routière pour la Commune de Saône

Séance du 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN,.

Excusés :

Marion BELLEVILLE, procuration à Cyril MARÉCHAL,
Jérôme CUCHE, procuration à Karine GOMES
Margaux PRAOM, procuration à Claude GAULARD

Absente : Maud WASNER

M. Emilio JUAREZ a été désigné Secrétaire de séance.

Vu la Délibération n° 2014-04-13 du 25/04/2014,

Vu la délibération 2020 06 15 du 19/06/20 présentant la nécessité de désigner un élu « correspondant sécurité routière » chargé, pour le compte de la commune, de prendre en charge la sécurité routière et la coordination des actions mises en œuvre, en relation avec les services de l'Etat et des autres acteurs locaux,

Vu la délibération 2021 10 14 du 21/10/21 concernant la démission de M.PRAOM,

Considérant la démission de M.Christian PRAOM,

Il y a lieu de procéder au remplacement du Délégué Sécurité routière pour la commune de Saône.

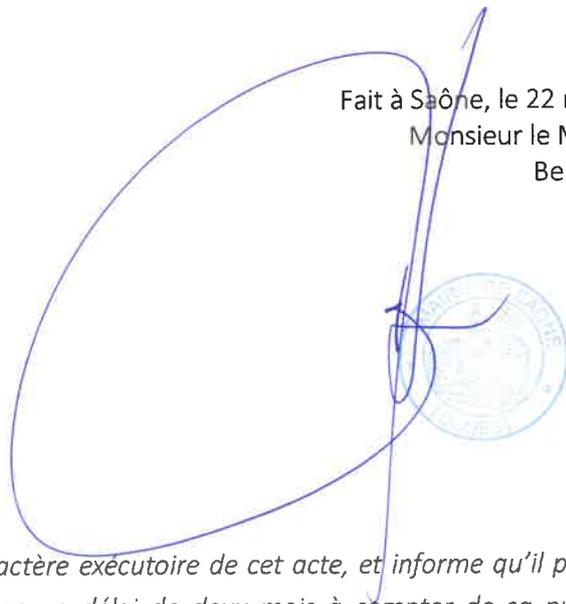
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire
par 22 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DECIDE

De désigner **Franck NICOLAS** en tant que Délégué Sécurité routière pour la commune de Saône.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 22 novembre 2021
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



Délibération sera transmise :
- Préfecture

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.